

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 10 février 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-04

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

OBJET
DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC DE LA PROPRIETE
COMMUNALE – GARAGE DOUBLE
67 RUE FRANÇOIS PEISSEL

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un garage double (lot de copropriété) dans l'immeuble « Le Gouverneur », 67 rue François Peissel. L'ensemble immobilier dont dépend le lot est édifié sur la parcelle cadastrée section AM n° 162. Le bien se compose, au sous-sol, d'un garage double d'environ 23 m².

Le garage a été acquis par la Ville en 1993, peu après l'emménagement dans le nouvel Hôtel de Ville, afin d'y entreposer les motos de la Police Municipale.

Un nouveau lieu de garage étant possible dans des locaux communaux existants, l'emplacement actuel peut être cédé.

S'agissant d'un bien du domaine public communal, il convient de procéder préalablement à la cession, à sa désaffectation et à son déclassement.

Désaffectation :

Le garage, correspondant au lot n° 3080, à disposition du service de la Police Municipale, n'est plus utilisé depuis le 15 janvier 2016. Il n'y a plus à ce jour d'activité de service public en ces lieux.

Déclassement du domaine public :

Le bien à céder, soit le lot n° 3080, est inaccessible au public. Il sort du domaine public et peut donc être déclassé.

N'étant plus intégré au domaine public, le garage pourra ainsi être ultérieurement aliéné.

Les conditions pour approuver ultérieurement et définitivement le principe d'une cession sont remplies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- CONSTATE

la non affectation à un service public du garage double, inoccupé, au 67 rue François Peissel,

- PRONONCE

sa désaffectation,

- APPROUVE

le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 février 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET